

Notice explicative pour vous inscrire

Vous trouverez ci-après la démarche à suivre pour effectuer une inscription au permis de conduire ou pour suivre une formation.

En cas de question ou de doute, n'hésitez pas à nous contacter au 0805.035.065.
Nous vous aiderons avec plaisir.



Les documents sont à joindre au formulaire d'inscription.

Si vous n'avez pas tous les documents, vous pourrez nous les faire parvenir par mail.

1- Rassemblez et scannez les documents suivants :

✓ **Pour les permis : B (voiture), A1 ou A2 (moto), BE (remorque) :**

- 1 photo d'identité dématérialisée par un code numérique (Ephoto) à récupérer chez un photographe ou photomaton agréé ANTS
 - 1 photo d'identité de type « papier » (2 photos pour le permis A2)
 - La carte d'identité recto-verso du candidat
 - Le permis de conduire recto-verso du candidat
 - L'ASSR 2 ou l'ASR
 - L'attestation de recensement (pour un candidat âgé entre 16 ans et 17 ans)
 - Le certificat individuel à la défense ou la convocation * (JDC) (pour un candidat âgé entre 17 ans et 25 ans)
 - Un justificatif de domicile (au nom du candidat ou du représentant légal de moins de 6 mois)
 - 6 timbres postaux au tarif en vigueur
 - L'acompte de 360 € (54,50 € si permis à 1 € par jour)
 - Le mandat ANTS signé (à télécharger sur notre site)
- Pour les mineurs :
- ✍ La pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant / représentant légal
 - ✍ L'attestation d'hébergement (à télécharger sur notre site)

✓ **Pour le permis AM :**

- 1 photo d'identité dématérialisée par un code numérique (Ephoto) à récupérer chez un photographe ou photomaton agréé ANTS
- La carte d'identité recto-verso du candidat
- La pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant / représentant légal
- Un justificatif de domicile (au nom du candidat ou du représentant légal de moins de 6 mois)
- L'attestation de recensement (pour un candidat âgé entre 16 ans et 17 ans)
- Le certificat individuel à la défense ou la convocation * (JDC) (pour un candidat âgé entre 17 ans et 25 ans)
- L'attestation d'hébergement (à télécharger sur notre site)
- L'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- L'autorisation parentale (à télécharger sur notre site ou disponible en agence)
- Le règlement de 220 € (8h de formation) ou 270 € si ajout d'1h30 de leçon en 50cm³ (9h30 de formation)

✓ **Pour les formations 7h : B96 (remorque) ou A2=>A (moto) :**

- 1 photo d'identité dématérialisée par un code numérique (Ephoto) à récupérer chez un photographe ou photomaton agréé ANTS
- La carte d'identité recto-verso du candidat
- Le permis de conduire recto-verso du candidat
- Un justificatif de domicile (au nom du candidat de moins de 6 mois)
- Le règlement de 245 € (pour les anciens élèves du permis A2, nous contacter)

✓ **Pour la formation 7h 125cm³ (moto) :**

- 1 photo d'identité de type « papier » aux normes (35mm * 45 mm – photomaton ou photographe)
- La carte d'identité recto-verso du candidat
- Le permis de conduire recto-verso du candidat
- Le règlement de 245€

2- Compléter le bulletin d'inscription sur notre site :



Il vous sera demandé :

- ✍ vos coordonnées complètes
- ✍ vos numéros de téléphone (fixe et portable)
- ✍ l'adresse mail du candidat et du représentant légal

3- Envoyer les documents (ceux non transmis au formulaire) :

Par mail (scans ou photos des documents) à :

vihiers.autoecole@derouetformation.fr

Par courrier :

Derouet Formation
1 rue Lavoisier – Vihiers
49310 LYS HAUT LAYON

4- Règlements de la formation :

Pour régler l'acompte ou le prix de la formation :

- par carte bancaire, avec le bouton de paiement Paypal (pas d'obligation de compte Paypal).
- par virement, envoyez nous un mail à vihiers.autoecole@derouetformation.fr pour que l'on vous transmette notre RIB.
- par chèque, l'ordre à indiquer est "Derouet Formation", et nous l'envoyer à l'adresse suivante : DEROUET FORMATION - 1 rue Lavoisier - VIHIERS - 49 310 LYS HAUT LAYON.
- En espèces, vous devrez vous rendre dans l'une de nos agences (nous contacter pour prendre RDV).

5- A réception de votre dossier :

Nous vous contacterons par email ou par téléphone afin de mettre en place les modalités de formation.